

Thème : Les petites optimisations fiscales de la gestion de cabinet

Date : Vendredi 7 mai 2021 de 14h à 17h

Lieu : La Roche sur Yon

Pré-requis : être avocat / **Niveau : 1**

Objectifs :

- Maîtriser la tenue de la comptabilité du cabinet et la déduction des dépenses
- Identifier les choix à opérer pour la bonne santé fiscale du cabinet

Méthodes mobilisées :

Programme :

Les sources d'une bonne gestion

- Tenue de la comptabilité
- Livre journal / registre des immobilisations

Les choix à opérer

- Inscrire ou ne pas inscrire à l'actif professionnel
- Déduire ou amortir

Quelles dépenses déductibles?

- Le principe de déduction
- Les différents postes de charges

Le véhicule professionnel

- Les frais réels
- L'indemnité kilométrique

➤ **Moyens pédagogiques :** Cas pratique, conférence avec échanges interactifs et remise d'un support pédagogique lors de la séance.

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenante

Madame Nadine SERRES, Directrice de la formation à l'ANAFAGC

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
 - Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 80€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 40€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2020 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.